



Ce document fournit des explications sur les termes utilisés dans l'appel à projets Egalité et Diversité 2019-2020, et se veut évolutif. Les définitions sont susceptibles d'être modifiées en fonction des retours et précisions qui seront apportées par la suite.

L'axe portant sur *l'intégration des perspectives genre et diversité* dans les missions de la HES-SO, c'est-à-dire l'enseignement et la recherche, emploie des termes qui peuvent donner lieu à plusieurs interprétations. Nous les entendons ici dans le sens suivant :

- Lorsque nous parlons **des perspectives genre et diversité**, nous faisons référence à l'intérêt que peut avoir le fait de réfléchir aux rôles des deux sexes (et/ou du handicap, de l'identité sexuelle, etc.) dans la construction du savoir et des pratiques. En effet, on peut par exemple « oublier » de penser à l'un des deux sexes dans la façon de concevoir un objet technique ou une pratique, ce qui aura des conséquences négatives à la fois pour le projet et les usagers ou usagères.

Exemple : un cas typique « d'oubli » de la perspective genre dans la conception d'un objet technique et de la recherche qui l'a produit est celui de la ceinture de sécurité. Les tests d'impact (*crash test*) au cours desquels on utilise des mannequins attachés par des ceintures de sécurité furent à l'origine conçus par l'armée américaine, qui utilisait exclusivement des mannequins modelés sur le corps humain masculin. Lorsque l'industrie automobile a récupéré cette pratique, elle n'a pas réfléchi, dans un premier temps, qu'elle utilisait ce corps masculin comme « corps par défaut », et a conçu ses ceintures d'après celui-ci. Dans les fait, cela a causé de grave problèmes pour les femmes enceintes dont le ventre était écrasé par la ceinture lors des impacts. Il a fallu ensuite relancer tout le processus de conception pour créer de nouveaux mannequins prenant en compte la différence entre les sexes mais aussi entre les âges, corpulences, etc.

Exemple : un autre cas illustrant davantage la perspective diversité est celui du « distributeur de savon raciste ». Certains types de distributeurs de savon pour mains fonctionnent de façon totalement automatique (sans poignée ou pompe manuelle) grâce à l'envoi d'un signal réfléchi vers l'appareil lorsqu'une personne présente sa main en-dessous. Or certains de ces appareils ne fonctionnent pas avec les personnes dont la teinte de peau est sombre : le signal envoyé n'est pas réfléchi par les surfaces sombres, et le distributeur ne fonctionne donc que pour les personnes à la peau blanche. Les concepteurs n'avaient pas intégré la question de la diversité dans la conception de leur produit et l'ont donc rendu inutilisable par toute une catégorie de la population.

- Nous faisons une **différence** nette entre, d'une part, la perspective de **l'égalité des chances**, et d'autre part **l'intégration de la perspective genre et diversité dans les missions**. L'égalité des chances renvoie aux mesures telles que les conditions de travail, la promotion des carrières et de la relève, la mixité dans les filières, la conciliation de la vie familiale avec la vie professionnelle, le respect de l'intégrité d'autrui, etc. En revanche, l'intégration de la perspective genre et diversité dans les missions renvoie à l'utilité de penser les rôles de genre

pour le savoir et les pratiques. Il ne s'agit *pas*, par exemple, d'atteindre la parité homme/femme dans un labo de recherche, mais de comprendre comment penser aux rôles des hommes et des femmes dans la société permet d'améliorer la connaissance, les produits et les prestations.

- La notion d'*innovation genrée* renvoie aux méthodes de travail favorisant cette intégration de la perspective genre et diversité dans les missions. Elle est la traduction littérale de l'expression anglaise « *gendered innovation* », développée par l'université de Stanford aux États-Unis. Cette dernière offre de nombreux détails sur le sens et les résultats de cette intégration : <https://genderedinnovations.stanford.edu/>

Un exemple typique en architecture : la production d'environnements urbains inclusifs.

La production d'un environnement à ses différentes échelles (depuis le logement individuel, le quartier ou la ville et jusqu'aux régions) peut reproduire des biais relatifs aux rôles que sont supposés occuper les différentes personnes composant la société : les hommes et les femmes mais aussi les enfants, les personnes en situation de handicap, les personnes avec un profil socioéconomique donné, etc. L'espace produit peut favoriser ou exclure en fonction de ce type de catégories, typiquement en limitant l'accès à certaines catégories de personnes (valides, jeunes, d'un sexe donné, ...). Outre la question de l'accessibilité des lieux, se posent aussi par exemple des questions relatives à la sécurité, la mobilité, la propreté et l'usage. Un quartier aménagé en fonction d'un idéal de population active professionnellement, typiquement marquée par la consommation et le loisir, ne répondra pas nécessairement aux besoins de personnes engagées dans d'autres occupations des lieux comme l'accompagnement de proches, les enfants, ou les activités culturelles. La proximité de services et commerces articulés à une conception adaptée du transport favorisera par exemple les activités liées à la famille et de façon générale tout ce qui relève du travail non rémunéré. En modélisant l'espace en intégrant une perspective genre et diversité, on réfléchit aux usages en fonction des différents rôles remplis par les usagers et usagères.

- Lorsque nous parlons d'**interdisciplinarité**, nous voulons dire la coopération entre plusieurs disciplines dans la conception d'un projet. Une discipline est entendue comme une branche du savoir et/ou un corpus de pratiques (ici un domaine, une filière, ...). L'interdisciplinarité a pour intérêt principal de permettre de répondre à un problème ou à un objectif qu'une seule discipline ne peut résoudre seule, et de pouvoir formuler des questions complexes de manière informée au sujet d'une réalité elle-même complexe. Elle se justifie donc particulièrement dans les problématiques d'Égalité et de Diversité qui sont au croisement de multiples approches. Il faut donc différencier interdisciplinarité de *transdisciplinarité* qui renvoie plutôt au fait que le résultat d'un projet puisse s'appliquer à de multiples disciplines (par exemple une méthode d'évaluation des projets). Un projet peut donc être transdisciplinaire sans être nécessairement interdisciplinaire (i.e. : un seul domaine du savoir propose un outil pour tous les autres) ; et un projet interdisciplinaire *peut* être transdisciplinaire mais ne le sera pas nécessairement (i.e. des personnes de plusieurs disciplines travaillent ensemble pour améliorer un seul de ces domaines).
- La transdisciplinarité renvoie davantage pour nous au critère de *transférabilité* des projets (cf. la description de l'appel à projet).